

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme et de la ville
Office de Promotion et de Gestion Immobilière de Biskra
N.I.F :001407024331969

Mise en demeure n°: 01 par voie de publication

Suite au retard considérable enregistré et nos visites sur les chantiers, et le fait de ne pas travailler avec le système 3x8 mentionner dans le marché, l'office de promotion et de gestion immobilière de la wilaya de Biskra **met en demeure** l'entreprise suivante:

ENTRPRISE	Adresse du siège social	N° Marché	Date d'approbation	Projet
BEZZALA HACHEMI	Cité Ouled Aouf N° 01 Commune de Tazzoult Wilaya de Batna	058/2025	02/06/2025	Realisation en T.C.E avec VRD et aménagements extérieurs des 100/2000 LPL collectif type F3 à la commune de Tolga année 2024 (2eme tranche). Lot 02
FERHAT ALI	Cité Tatai MED El Sadek Commune d'Ourlal Wilaya de Biskra	059/2025	02/06/2025	Realisation en T.C.E avec VRD et aménagements extérieurs des 50/2000 LPL type F3 à la commune de Oumache année 2024 (2eme tranche).
Ben harzallah Ahmed	Cité Mejniche section 71 groupe de propriétés N°486 Wilaya de Biskra	044/2025	02/06/2025	Realisation en T.C.E des 30/50/2000 LPL avec VRD et aménagements extérieurs des 50/2000 LPL type F3 à la commune de Mlili année 2024 (2eme tranche). Lot 01
		045/2025	02/06/2025	Realisation en T.C.E des 20/50/2000 LPL type F3 à la commune de Mlili année 2024 (2eme tranche). Lot 02
Krarmouche Rachid	Cité Ain tolba RDC Hammam Righa Wilaya de Ain defla	064/2025	02/07/2025	Realisation en T.C.E des 28/50/2000 LPL avec VRD et aménagements extérieurs des 50/2000 LPL type F3 à la commune de Bordje ben azzouz année 2024 (2eme tranche). Lot 01
		065/2025	02/07/2025	Realisation en T.C.E des 22/50/2000 LPL type F3 à la commune de Bordje ben azzouz année 2024 (2eme tranche). Lot 02

Pour:

- Renforcer le chantier, en moyens humains et matériels.
- Rattraper le retard des travaux et cela dans un délai de 08 jours à compté de la date de la première parution de la présente mise en demeure dans les quotidiens nationaux ou le Bomop.
- Respecter le système de travail en 3x8 selon les règlements du marché.
- Faute par l'entreprise d'obtempères sous huitaine, il sera appliqué les dispositions réglementaire en rigueur.